

■ **Banque Raiffeisen de Praroman**, à Praroman, opérations d'épargne et de crédit ainsi que toutes affaires annexes, etc. (FOSC du 14.01.2002, p. 9). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale du 08.03.2002, et contrats de fusion des 08.03.2002 et 05.04.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 914 CO, par le fait que la société Banque Raiffeisen Cousimbert, à La Roche, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 1023 du 15.05.2002
(00478530 / CH-217.0.150.153-9)